

**Municipalité de Rivière-à-Pierre**  
**MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 8 mars 2022 à 19h30 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse. En plus de madame la mairesse étaient présents madame la conseillère Pascale Bonin et messieurs les conseillers Alain Lavoie, Jeremy Martin, Jacquelin Goyette et Gilbert Dumas.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Était absente : Mme Diane Blouin, conseillère

**1.1 Mot de la mairesse**

Madame la mairesse ouvre la séance et elle invite à une minute de silence pour le décès de M. Marc-André Paquet.

**2022-03-39**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Pascale Bonin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2022-03-40**

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022**

Chacun des membres ayant reçu une copie dudit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022 tel que déposé.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire, des services et des comités.**

**2022-03-41**

**1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois de février 2022**

ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de février 2022. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 90 661,82 \$.

Adoptée

**1.6 Période de questions**

2022-03-42

**1.7 Adoption du règlement # 507-22 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Rivière-à-Pierre**

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 507-22 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Rivière-à-Pierre tel que présenté.

Adoptée

**1.8 Dépôt du formulaire liste des donateurs et rapport des dépenses municipalités de moins de 5 000 habitants**

**2. Sécurité publique**

**3. Transport routier et hygiène du milieu**

2022-03-43

**3.1 Achat d'abat-poussière**

Il est proposé par M Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Sel Warwick Inc. 245 sacs de chlorure de calcium au coût de 27,39 \$ chacun pour un total de 6 711 \$, taxes en sus.

Adoptée

2022-03-44

**3.2 Autorisation à payer une facture au montant de 2 806,13 \$ à CGR Procédé**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le paiement de la facture # 544.0 au montant de 2 806,13 \$ taxes incluses à CGR Procédé pour la réparation de diverses fuites de chlore sur la ligne de dosage principale.

Adoptée

2022-03-45

**3.3 Autorisation à payer une facture au montant de 3 243,45 \$ à Plomberie Chauffage De Launière et Fils Inc.**

Il est proposé par M. Jeremy Martin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer une facture à Plomberie Chauffage De Launière et Fils Inc. pour la pose d'une pointe, d'une pompe et d'un réservoir d'expansion au montant de 3 243,45 \$ taxes incluses pour les propriété sise au 135 et 145, avenue du Centenaire.

Adoptée

2022-03-46

### **3.3 Octroi du contrat pour la réfection des rues du Lac-Vert et de l'Église Est**

CONSIDÉRANT QUE le projet de réhabilitation de la chaussée sur la rue Principale comporte une dépense de plus de 101 100 \$;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le « Courrier de Portneuf » et dans un système électronique tel que spécifié à l'article 935 du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu le 28 septembre 2021 à 15h00;

ATTENDU QUE Pax Excavation Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer le contrat à Pax Excavation Inc. pour les travaux de réfection des rues du Lac-Vert et de l'Église Est au coût de 915 280,33 \$, toutes taxes incluses.

Le document d'appel d'offres 181-14330-00 préparé par la firme d'ingénieurs WSP représenté par messieurs Samuel Brochu et Cédric Poirier, ingénieurs, l'addenda au document d'appel d'offres, la soumission de Pax Excavation Inc. de même que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Que l'entrepreneur doit exécuter, pour la municipalité de Rivière-à-Pierre, les travaux en conformité aux documents de soumission;

Que la mairesse, madame Danielle Ouellet, et la directrice générale, madame Mélanie Vézina, soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

### **4. Urbanisme et développement du territoire**

2022-03-47

#### **4.1 Adoption du règlement # 505-22 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 432-14 afin de modifier le tarif pour l'obtention d'un permis de construction pour un bâtiment principal ainsi que pour les demandes de dérogation mineure**

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 505-22 *modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 432-14 afin de modifier le tarif pour l'obtention d'un permis de construction pour un bâtiment principal ainsi que pour les demandes de dérogation mineure.*

Adoptée

2022-03-48

**4.2 Avis de motion du règlement # 508-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à créer une nouvelle zone résidentielle Rv-32 à même une partie de la zone forestière Fo-4**

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 508-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à créer une nouvelle zone résidentielle Rv-32 à même une partie de la zone forestière Fo-4

2022-03-49

**4.3 Adoption du premier projet du règlement # 508-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à créer une zone résidentielle Rv-32 à même une partie de la zone forestière Fo-4**

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement # 508-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à créer une zone résidentielle Rv-32 à même une partie de la zone forestière Fo-4.

Adoptée

2022-03-50

**4.4 Avis de motion du règlement # 509-22 modifiant le Plan d'urbanisme # 431-14 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire**

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Pascale Bonin qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 509-22 modifiant le Plan d'urbanisme # 431-14 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire.

2022-03-51

**4.5 Adoption du premier projet du règlement # 509-22 modifiant le Plan d'urbanisme # 431-14 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire**

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement # 509-22 concernant le remplacement des puisards

Adoptée

2022-03-52

**4.6 Avis de motion du règlement # 510-22 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le règlement de zonage # 435-14**

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Jeremy Martin qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement #

510-22 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le règlement de zonage # 435-14

2022-03-53

**4.7 Adoption du premier projet du règlement # 510-22 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le règlement de zonage # 435-14**

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement # 510-22 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le règlement de zonage # 435-14.

Adoptée

2022-03-54

**4.8 Approbation d'une dépense additionnelle de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (O.M.H.G.P.)**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la résolution 0257-02-22 autorisant l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf de dépenser un montant additionnelle maximale de 2 000 \$ pour des travaux de Remplacement, Amélioration, Modernisation-dépenses sans consulter le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

**5. Loisirs et services à la collectivité**

2022-03-55

**5.1 Appui de la municipalité aux promoteurs d'Escale au Lac**

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs d'Escale au Lac ont un projet qui contribuera à l'attractivité et au rayonnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'investissement est d'améliorer et bonifier l'offre touristique de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la municipalité à ce projet facilitera le démarrage d'un projet innovant;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'appuyer les promoteurs d'Escale au Lac pour leurs démarches auprès de tout programme de subvention pouvant démarrer leur projet d'hébergement en nature.

Adoptée

**6. Périodes de questions**

## **7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Pascale Bonin, conseillère de lever la présente séance. La séance est levée par madame la mairesse à 20h17.

---

Danielle Ouellet, mairesse

---

Mélanie Vézina, directrice générale  
et secrétaire-trésorière